

CLIMAT Le Plan énergie et climat communal a trouvé preneur dans le canton. Une trentaine de communes se sont engagées, dont quelques nord-vaudoises.

TEXTES: LÉA PERRIN
PHOTO: LA RÉGION-A

En juin 2020, le Canton de Vaud répondait à l'urgence climatique en présentant le premier volet d'une stratégie à long terme, le Plan climat vaudois. Dans cette stratégie aux 30 mesures figure un objectif visant à engager une dynamique au niveau communal: le PECC. Ce Plan énergie et climat communal vise à accompagner les communes dans la mise en œuvre pragmatique d'un plan climat à leur échelle, en allouant notamment des subventions. Depuis le lancement du PECC en septembre 2021, une trentaine de communes du canton se sont engagées à réaliser un plan climat et ont demandé à bénéficier d'une subvention. Trois de ces signataires sont nord-vaudois, soit Yvonand, Montagny-près-Yverdon et Grandson (*lire p. 4-5*).

Mis en place par le Bureau de la durabilité (BuD) rattaché au Département des institutions et du territoire (DIT), le PECC propose aux communes sans personnel dédié aux questions climatiques d'obtenir l'appui d'un expert externe, dont les frais seront partiellement couverts par le Canton.

Un engagement à toutes les échelles

Parmi la trentaine de communes engagées, les profils sont autant des collectivités publiques de plus de 8000 habitants, que des petites communes de 250 habitants avec un profil plutôt rural. Les actions peuvent être de tous types et s'échelonnent sur divers domaines, comme l'énergie, la mobilité ou la gestion des couloirs de biodiversité.

Durant cette mise en place, les autorités communales se sont mobilisées pour prendre

part aux formations proposées par le Canton. Au total, une centaine de personnes ont, pour l'heure, bénéficié d'un cours dispensant des connaissances de base pour l'action climatique au niveau communal.

Certaines communes qui ne sont pas – ou pas encore – inscrites au programme PECC utilisent toutefois les outils mis à leur disposition par le DIT, leur permettant de mettre en place des projets de plan climat de leur côté. L'Etat a notamment rappelé

qu'il s'agissait d'un soutien et d'une aide aux communes dans leur démarche, non une contrainte ou une obligation. Il a également rappelé la nécessité d'agir à toutes les échelles.

En parallèle, la subvention pour les communes Cité de l'énergie, à l'instar d'Orbe, Sainte-Croix et Yverdon, a été renforcée. Si un crédit de 2,4 millions de francs a été alloué par le Grand Conseil pour la mise en œuvre du PECC, certaines communes – dont celles labellisées Cité

de l'énergie – sont déjà investies dans des politiques climatiques.

L'Etat souhaite soutenir le renforcement des échanges entre les communes et le partage des ressources dans le but d'en faciliter l'accès et inciter le passage à l'action. Le programme PECC et ses outils pratiques permettent notamment de mutualiser ces connaissances via une plateforme qui permet d'éviter la dispersion et la perte des ressources. «On ne souhaite pas que chaque commune réin-





vente la roue», avait stipulé la conseillère d'Etat Christelle Luisier Brodard lors du lancement de l'opération en 2021.

Didactique, facile d'accès et ciblé autour du partage des ressources, le PECC a déjà du succès auprès des communes, notamment grâce au soutien pratique, technique et financier du Canton qui se réjouit de ce premier bilan positif.

Les communes intéressées peuvent se renseigner sur www.vd.ch/pecc ou auprès du Bureau de la durabilité.

Les effets du changement climatique à l'échelle du territoire vaudois

Les changements climatiques sont déjà visibles et vont se renforcer à l'avenir. Ils se caractérisent par des étés très secs et plus chauds, des journées tropicales plus nombreuses, de fortes précipitations et des hivers peu ou pas enneigés à basse et à moyenne altitude. Ces modifications du climat sont susceptibles d'entraîner des impacts irréversibles, tels que la disparition de certaines essences forestières (épicéa par exemple), une perte importante de la biodiversité, une augmentation des décès en période de canicule, des pénuries d'approvisionnement en eau ou encore des conséquences économiques très marquées pour de nombreux secteurs.

Les changements clima-

tiques évalués pour le canton de Vaud sont comparables à ceux envisagés au niveau national. Toutefois, la diversité géographique du territoire cantonal (altitude, type de végétation, déclivité, etc.) implique de tenir compte des conséquences climatiques différenciées selon les régions climatiques (Jura; Plateau; Alpes et Préalpes; agglomérations). A titre d'exemple, les mesures liées à une intensification des sécheresses estivales seront distinctes en plaine (besoins d'irrigation pour l'agriculture, débit minimum des cours d'eau pour la faune aquatique), en montagne (état des forêts protectrices contre les dangers naturels, le feu etc.) ou en milieu urbain (îlots de chaleur). • Com.

2,4 millions de francs, soit le crédit alloué par le Grand Conseil en juin 2021 pour le programme PECC qui renforce l'accompagnement des collectivités publiques, le financement des formations et l'engagement d'un expert climat et durabilité pour les communes.

30 communes vaudoises (environ) sur 300, dont trois du Nord vaudois ont signé leur engagement à réaliser un plan climat dans le cadre du programme PECC et recevront une subvention du Canton.

10 Soit le nombre approximatif de communes qui utilisent les outils mis à disposition par le Département des institutions et du territoire (DIT) et sont sur le point de lancer un plan climat sur leur territoire.

Le Plan énergie et climat communal en détail

Le programme PECC se déploie sur divers volets dans le but de soutenir et d'encourager les communes à s'engager dans un plan climat à leur échelle. Entre outils pratiques, formations et conseils d'experts, le PECC permet aux communes – qualifiées de «partenaires indispensables à l'atteinte des objectifs climatiques» par le Canton – d'avoir accès à un modèle de plan climat communal, un catalogue de fiches

d'actions concrètes, un bilan carbone simplifié, un profil énergétique, des fiches présentant les enjeux en termes d'adaptation aux changements climatiques ou encore un programme de formations.

Tous ces outils sont gratuitement mis à disposition de toutes les communes vaudoises (www.vd.ch/pecc) et peuvent être utilisés en tout temps, en s'inscrivant, ou non, au plan climat.

Le PECC permet surtout

d'obtenir une subvention pour parvenir au respect des objectifs que la Commune s'est elle-même imposée, avec le soutien d'un expert externe.

Un portail de la durabilité pour les communes permet d'avoir un accès direct à l'ensemble de ces informations pour les questions climat et durabilité, comme les actions phares, les subventions, etc. Il est disponible sur www.vd.ch sous «climat et durabilité».

ACTION LOCALE

Yvonand, Grandson et Montagny sont déjà dans le programme PECC, six mois après son lancement. Plutôt que de tout chambouler, l'action permet d'encadrer les démarches déjà entreprises.

TEXTES : MASSIMO GRECO

PHOTO : DUPERREX-A

La protection du climat, la plupart des Municipalités du Nord vaudois s'y attellent déjà... même si certaines sont plus réactives que d'autres! Dans la région, trois communes – Yvonand, Grandson et Montagny-près-Yverdon – ont déjà obtenu une subvention cantonale dans le cadre du programme PECC (Plan énergie et climat communal). Grâce à ce soutien de l'Etat, elle peuvent se lancer dans les premiers travaux qui mèneront à la création de leur plan climat communal (*lire pages 2-3*).

Pour elles, il ne s'agit pas simplement de créer un plan à partir de zéro: le PECC prend en compte les nombreuses démarches déjà entreprises par les autorités. Mais surtout, il pose un cadre, aide au développement de ce qui a déjà été fait, tout en corrigeant les zones d'ombre de la commune. *La Région* a donné la parole aux municipaux en charge du dicastère de l'Environnement d'Yvonand et de Grandson.

Trois communes nord-vaudoises se lancent



A Yvonand, « la Municipalité in corpore va s'investir dans ce programme »

L'environnement n'est de loin pas le problème d'un seul municipal dans un collège. Et Romano Dalla Piazza, élu d'Yvonand l'assure: «La Municipalité in corpore va s'investir dans ce programme. Le Plan climat est une action politique transversale, qui touche tous les dicastères. Les actions vont être portées par le collège.»

Détecter les lacunes

Mais quelles actions justement? «Dans un premier

temps, avec le soutien du bureau d'ingénieurs mandaté, nous allons analyser quels sont les points noirs de la commune en termes d'émission de CO₂, détaille Romano Dalla Piazza. Ensuite nous regarderons quelle est notre marge de manœuvre pour nous améliorer.» Romano Dalla Piazza, qui a déjà annoncé sa démission de la Municipalité, ne présentera pas le résultat de ce travail. C'est Lucy Delarze, future municipale, qui lancera le projet.

L'administration communale a déjà dans ses rangs une déléguée à la durabilité. Et elle a précédemment lancé des projets, comme son Agenda 2030, une charte pour le développement durable. Ce programme amènera-t-il vraiment quelque chose en plus? «Le programme Plan énergie et climat communal est effectivement dans la ligne des démarches de développement durable que nous avons déjà développées, constate le municipal. Mais il nous donne un cadre, il aide

à structurer nos actions. Il y a une synergie, et le poste de déléguée à la durabilité est évidemment maintenu.»

Et il y a aussi le volet financier. «Avec ce programme nous bénéficions d'un soutien de l'Etat, qui paie pratiquement la moitié de la prestation fournie par le bureau mandaté.» Dans le détail, Yvonand paiera 26 925 francs pour obtenir l'aide des experts externes, et recevra 12 500 francs de la part du Canton, la somme maximale pour ce projet.



Le programme aidera Yvonand et les autres communes à cadrer leurs actions.



« Le programme PECC nous donne un cadre, il aide à structurer nos actions. »

Romano Dalla Piazza, municipal à Yvonand

12 500

En francs, c'est la somme qui sera versée par le Canton à Yvonand et Grandson dans le cadre du programme Plan énergie et climat communal. Les deux communes bénéficient ainsi du montant maximum prévu pour ce projet. Cette somme couvrira environ 50% des coûts liés au mandat délivré au bureau d'ingénieurs qui doit conseiller les autorités.

« Les premières actions seront visibles l'année prochaine »

À Grandson, comme à Yvonand, le travail a déjà commencé. « Cette première année, on effectue le bilan énergétique, on regarde ce qui a déjà été entrepris, précise Nicolas Perrin, municipal de l'Environnement. À partir des résultats, on imaginera des actions concrètes, que l'on mettra sur pied dès 2023. »

Pour le Grandsonnois aussi, ce PECC est un vrai plus pour la commune. « Il donne une cohérence à toutes nos actions. Car plusieurs actions s'inscrivent déjà dans le programme, comme notre réseau de chauffage à distance. Le système mis en place par le Canton est très clair, très didactique. On a foncé ! »

Mais pour une commune d'un peu plus de 3000 habi-

tants, créer un plan climat a-t-il du sens? L'édile n'hésite pas: « Nous ressentons la nécessité d'agir. Nous voulons protéger le citoyen face aux changements climatiques à venir. Cette responsabilité, toutes les communes l'ont. Evidemment, on n'a pas l'impact du Canton ou de la Confédération, mais on peut agir, à notre échelle. On doit faire des efforts, dans la mobilité douce ou dans l'énergie, en promouvant la pose de panneaux solaires, par exemple. Les communes ont des leviers. »

« Les communes n'ont pas l'impact de la Confédération, mais elles peuvent agir. »

Nicolas Perrin, municipal à Grandson



KEYSTONE/JEAN-CHRISTOPHE BOTT

« Le premier bilan est encourageant »

Après six mois, trois communes nord-vaudoises ont rejoint le programme, pour un total de 30 au niveau cantonal. Sur les 300 communes que compte Vaud, cela peut sembler peu. Mais la conseillère d'Etat Christelle Luisier Brodard se montre optimiste et l'a dit à *La Région* hier après-midi.

« Le premier bilan est encourageant. Ce projet vise particulièrement les communes qui n'ont pas de personnel dédié aux questions climatiques et environnementales. Ce n'est pas le cas des grandes villes et il est donc normal qu'Yverdon,

par exemple, ne participe pas au programme. »

Pour la ministre, ce programme est complémentaire avec les prestations déjà mises en place. « Pour une petite commune, il est possible qu'un plan climat ne soit pas adapté. Mais là aussi, le Canton est à disposition pour soutenir leurs démarches, au coup par coup, grâce notamment aux outils que nous avons créés, comme les fiches d'actions. Et puis, à côté de ce PECC, nous organisons toujours des formations, et d'autres subventions peuvent être demandées pour les projets des communes. »